Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059657-20230927-12-27-09-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 28/09/2023
Le maire, Philippe COLLAS

# COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

## Compte rendu de la réunion du Mardi 11 Juillet 2023

**Date de la convocation**
**28 juin 2023**

**Composition de la CLECT**
**62 élus**

**Membres présents**

Mesdames LEFEBVRE Nadine, MAHEUX Jeannine.

Messieurs BENIER Joris, DUFOUR René, LE DIGABEL Joël, LEJEUNE Jean-Marie, MORENNE Miguel.

**Présent également**

Sid-Ahmed SIRAT.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

La présidence de la séance est assurée par Monsieur Jean-Marie LEJEUNE, Vice-Président de l'Agglomération Seine-Eure en charge des Finances.

Monsieur Sirat, Directeur Général Adjoint, précise que cette réunion a le même ordre du jour que celle du 6 juillet 2021 qui n'a pas pu se tenir car le quorum n'était pas atteint.

La présente séance se déroule donc sans condition de quorum.

Monsieur Sirat indique qu'un seul point est inscrit à l'ordre du jour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200059657-20230927-12-27-09-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 28/09/2023
Le maire, Philippe COLLAS

**Transfert de charges relatif à la compétence Enfance-Jeunesse pour la commune d'Andé**

**Modificatif :**

Monsieur Sirat indique que ce point concerne une compétence transférée en 2018. Dans le cadre de l'évaluation des charges transférées, la somme de 72 213,94 € a été arrêtée pour la commune d'Andé. Toutefois le réexamen des conditions de ce transfert de charges fait apparaître :

- une surévaluation des recettes de fonctionnement de 53 347,06 € ;
- une sous-évaluation des dépenses de fonctionnement de 30 734,72 €.

Il est donc proposé aux membres de la CLECT de régulariser le transfert de charges comme suit :

| Transfert de charges initial | Transfert de charges actualisé | Écart |
|---|---|---|
| **72 213,94 €** | **94 826,28 €** | **22 612,34 €** |

Cette régularisation génère l'évolution suivante du montant de l'Attribution de Compensation au titre de l'année 2023 :

| Communes | AC 2022 | Transfert de charges 2020 | AC 2021 |
|---|---|---|---|
| **Andé** | (-) 72 213,94 € | (+) 22 612,34 € | **(-) 94 826,28 €** |

Monsieur Lejeune, Président de séance, demande à la commission de se prononcer sur le transfert de ces compétences. Les calculs présentés sont approuvés à l'unanimité par les participants.

L'ordre du jour épuisé, aucune question ni remarque formulée, la réunion est terminée à 18h55.

Le Président de séance